



Morbihan

LE PARTENAIRE RH
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

UN SOUTIEN POUR
AIDER AU BIEN-ÊTRE AU
TRAVAIL DES AGENTS
DES COLLECTIVITÉS
MORBIHANNaises

QUEL EST LE RÔLE DU PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL ?

Le psychologue du travail intervient dans le cadre d'un soutien aux collectivités et aux agents sur des **actions concrètes et ponctuelles d'amélioration des conditions de travail** et dans **l'intérêt du bien-être au travail**.

Il est le psychologue des individus dans leur milieu de travail, ses interventions n'ont pas une visée thérapeutique. C'est en cela qu'il se distingue d'un psychologue clinicien.

Son **intervention peut être individuelle, collective ou individuelle et collective**.

Le psychologue du travail est soumis à un **code de déontologie** qui délimite les contours de son intervention.

Il évalue chaque situation afin de déterminer si son intervention est adaptée et dans le cas contraire, il réoriente.



QUAND ET COMMENT FAIRE APPEL AU PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL ?

Face à des problématiques qui ont été bien identifiées comme liées au travail, les collectivités doivent dans un premier temps favoriser le dialogue avec leurs agents. Ce n'est que dans un deuxième temps, si la situation ne trouve pas d'issue, que l'intervention du psychologue du travail pourra être requise.

Pour toute demande :

- psychologuedutravail@cdg56.fr
- Pour les secteurs des antennes médicales de Lorient et Auray : **02 97 87 32 13**
- Pour les secteurs des antennes médicales de Vannes et Questembert : **02 97 62 49 08**

UNE OBLIGATION POUR L'EMPLOYEUR

En tant qu'employeur, les collectivités territoriales ont l'obligation d'assurer la santé physique et mentale au travail de leurs agents.

Dans ce cadre, elles assurent une surveillance des conditions de travail des agents, et de leur capacité à assurer leurs missions. Cette vigilance peut amener à détecter un état de mal-être qu'il faut traiter.

Dans ce cas, les collectivités peuvent se tourner vers le Pôle Qualité de Vie au Travail du CDG du Morbihan.

Les agents peuvent également directement solliciter les psychologues du CDG du Morbihan.

Les psychologues du travail du CDG du Morbihan peuvent intervenir autour de quatre axes personnalisés aux objectifs et besoins spécifiques de la collectivité.





COMMENT LE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CDG 56 PEUT INTERVENIR ?

ACCOMPAGNER

vosre stratégie de prévention des RPS

- Animation de permanences de soutien psychologique
- Animation de cellules pluridisciplinaires de prévention
- Réalisation d'enquêtes RPS
- Accompagnement à la mise en œuvre du volet RPS du DUERP

PRÉVENIR

l'absentéisme et ses conséquences organisationnelles et financières

Prévention de la souffrance au travail :

- Entretiens individuels d'accompagnement (gratuit, sur demande de l'agent)
- Bilan fonctionnel et psychosocial de l'organisation
- Diagnostic RPS

SOUTENIR

la qualité de vos services en soutenant votre performance sociale

Actions de protection et d'amélioration du climat social

- Sessions "Analyse des pratiques professionnelles"
- Animation de "Groupes de parole" et de "Cafés de parole"
- Gestion de conflits

Actions d'accompagnement du changement et des réorganisations

- Prestations "Audit psychosocial des ressources, contraintes et leviers d'action"
- Animation de groupes de travail

OUTILLER

vos collaborateurs et votre management

Actions de développement : sensibiliser pour prévenir

- RPS
- Epuisement professionnel
- Violence au travail et harcèlement
- Risque suicidaire

L'écosystème managérial

- Ateliers collaboratifs : Périmètre, rôles et missions
- Accompagnement psychosocial du manager

LE TARIF DES PRESTATIONS DU CDG DU MORBIHAN



	Collectivités affiliées	Collectivités non affiliées
ACTIONS COLLECTIVES		
<ul style="list-style-type: none">• Groupe d'analyse de pratique• Diagnostic des ressources psychosociales• Accompagnement au changement• Accompagnement du plan d'actions RPS/QVT• Démarche de cohésion, reconstitution de collectif de travail• Développement de la posture managériale	89€ / h	130€ / h

